

<https://pierre-alainmillet.fr/velos-trottoirs-et-poteaux>



Quartier Moulin à Vent

vélos, trottoirs et poteaux électriques

- Rencontres -

Date de mise en ligne : dimanche 20 septembre 2009

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Au coin de la rue Ernest Renan et de la rue Professeur Roux, avec un immeuble terminé, mais des trottoirs en retard, un projet d'enfouissement de réseau électrique qui arrive, et des besoins de pistes cyclables à confronter à deux projets du Grand Lyon

La visite se déroule avec 3 délégués de quartier et le service éclairage public de la ville. Le rendez-vous est justement à l'angle des rues Ernest Renan et Professeur Roux, là où n'est toujours pas terminé le chantier du nouvel immeuble de logement en copropriété. Reste le trottoir, que le promoteur a accepté de financer, mais qui doit être refait par le Grand Lyon.

<https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/180920091145-66bb2.jpg>

Et comme il y a dans cet immeuble un médecin, beaucoup de poussettes et de personnes âgées, pour qui l'état du trottoir pose problème.

<https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L300xH400/180920091146-24608.jpg>

<https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L300xH400/180920091147-78c5c.jpg>

La ville avait été prévenue de la difficulté, et j'ai eu l'occasion de l'évoquer avec le vice-président du Grand Lyon chargé de la voirie, Pierre Abadie. Celui-ci m'a confirmé qu'il avait une difficulté avec le budget de voirie 2009 qui était épuisé, et donc que les travaux non engagés étaient bloqués. Cela dit, compte tenu que ces travaux là seront ensuite remboursés par le promoteur, une solution est recherchée. Mais à l'échelle du Grand Lyon, l'ensemble des situations de ce type représente 1,5 M€.

Si au prochain conseil communautaire, Pierre Abadie a une bonne nouvelle et a trouvé une solution, les travaux pourraient se faire rapidement. Si ce n'est pas le cas, la ville demandera en urgence un trajet en enrobé à froid qu'il faudra refaire au printemps.

La discussion se poursuit sur l'avenir de la rue du professeur roux et la perspective d'un alignement qui mettrait en cause quelques maisons. Une déléguée de quartier pense qu'il y a effectivement un objectif d'alignement dans le plan d'occupation des sols. À vérifier. En tout cas, ce n'est certainement pas un projet de court terme !

Par contre, la rue va faire l'objet de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage publics, dans la partie Sud devant l'école. Les poteaux en béton vont être supprimés, les réseaux électriques enterrés, et l'éclairage refait comme dans la partie nord de la rue. L'enfouissement est une compétence municipale qui a été déléguée à un syndicat intercommunal spécialisé, le Sigerly. Celui-ci va donc réaliser les travaux pour la ville.

Il faudra bien sûr faire attention à l'école.

<https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH235/180920091148-d1a6e.jpg>

<https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/180920091150-7a598.jpg>

Plusieurs points peuvent être vus. Faire les travaux à la hauteur de l'école pendant les vacances, protéger les trottoirs, et certainement les interdire en organisant le passage de l'autre côté pendant les travaux, voir avec l'école si pendant les travaux, la sortie peut s'effectuer sur la rue Renan.

Pour tous ces sujets, un courrier sera fait au Sigerly pour proposer une réunion de concertation avec le conseil de quartier et l'école.

Dernier sujet abordé trop rapidement, mais qui fera l'objet d'autres rencontres. Les vélos, les pistes cyclables.

un délégué demandant si la rue Renan ne pourrait pas avoir une piste cyclable..

Or le Grand Lyon a deux projets déjà étudié.

- La rue Vaillant Couturier qui avait été présenté au conseil de quartier en 2008, et qui avait été reporté à la demande de la ville pour prendre le temps d'une étude plus complète des conséquences sur la circulation
- la rue Francis de Pressensé pour laquelle un premier projet a été soumis à la ville par le Grand Lyon, mais qui là aussi nécessite une discussion puisqu'il repose sur la suppression du stationnement coté ouest entre la rue Maranne et Lévy

Dans les deux cas, beaucoup de choses peuvent être dites

- Un aménagement cyclable représentera toujours une contrainte pour les voitures. On ne peut pas faire les pistes cyclables ailleurs que sur les voies existantes
- un aménagement cyclable ne peut pas être « idéal », en restructurant d'un seul coup la ville pour la transformer en une ville dans laquelle l'urbanisme a intégré le vélo depuis des décennies, comme certaines villes d'Europe du Nord.
- et pourtant, il faut faire des aménagements en concertation avec les usagers.. en vélos ou en voitures

Beaucoup de discussions en perspective. Et les prochains groupes de travail du conseil citoyen du développement humain durable ont du pain sur la planche